

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 mai 2024

n° 098-24 C

Objet : RS - Rapport de la troisième année d'exécution de la convention relative à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord - Prolongation de l'AMI

• date de convocation le 24 mai 2024 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 51

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 23

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Grégory Basin - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Daniel Bouchet à Martin Noblecourt - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Alexandre Gennaro - de Philippe Cordier à Benoît Perrotton - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Céline Vernaz - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sabrina Haerincq à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Sara Rotelli à Micheline Myard-Dalmaï - de Walter Sartori à Jean-Maurice Venturini - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

• conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Sandra Ferrari - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 30 mai 2024

délibération n° 098-24 C

objet **RS - Rapport de la troisième année d'exécution de la convention relative à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord - Prolongation de l'AMI**

Thierry Repentin, président, rappelle que l'Etat a mis en place le Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018/2022) avec pour objectif une baisse significative du nombre de personnes sans domicile sur les cinq ans. Grand Chambéry a été retenue en début d'année 2021 à l'AMI local qui vise la désignation de nouveaux territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord.

Trois conventions annuelles entre l'Etat et Grand Chambéry ont été conclues. Ces conventions définissent une stratégie territoriale en identifiant des priorités conjointes en matière de mise en œuvre du Plan logement d'abord avec des objectifs partagés de résultats et de moyens et les actions et mesures qui seront mises en œuvre. A ce titre, l'Etat a alloué au territoire une enveloppe financière de 547 276 € sur trois ans au total, au regard du montant total estimé du coût éligible de 671 532 €.

Bilan 2021-2022-2023

Depuis 2021, la mise en œuvre de l'opération s'est traduite par :

- un recrutement en septembre 2021 d'une coordinatrice qui accompagne la mise en œuvre territoriale du plan, assure le bon fonctionnement des instances de gouvernance et des groupes de travail et anime le partenariat et les actions pilotées par l'agglomération dans ce cadre,
- une étude sur l'accès et le maintien dans le logement des jeunes les plus précaires du territoire qui a été confiée à l'Union régionale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes et à l'Union régionale de l'habitat pour les jeunes. La restitution finale a eu lieu lors de la journée d'étude consacrée au logement d'abord le 8 novembre 2022,
- une convention de partenariat entre l'agglomération et l'ADIL de la Savoie pour mener des actions de prévention précoces en amont des procédures d'expulsion dans le parc privé maintenue en 2023,
- deux conventions de partenariat avec l'association La Sasson pour renforcer les services du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) et de Toi(t) d'abord sur deux actions distinctes maintenue en 2023,
- le partenariat et les groupes de travail lancés dans une dynamique de travail collective. Un lien fort a été tissé avec les acteurs associatifs locaux, les bailleurs publics et les institutions (services de l'Etat, CAF de la Savoie, ARS, Département de la Savoie),
- un processus de formation pour les acteurs sanitaires et sociaux du territoire. Deux formations ont eu lieu,
- une étude autour de l'accompagnement sanitaire et social adapté aux publics cibles du logement d'abord qui s'est achevée en fin d'année 2023. Celle-ci apporte des préconisations pour la rédaction d'un appel à projets qui a pour objet la création (ou le renfort) d'équipes pluridisciplinaires sur le territoire,
- Un accompagnement au déploiement d'une plateforme de captation du parc privé dans l'objectif de développer l'intermédiation locative, informer, orienter et accompagner les propriétaires demandeurs et coordonner les opérateurs dans une partie de leur activité qui a pris fin en septembre 2023. A l'issue de celle-ci, l'animation de la plateforme de captation a été confiée à l'ADIL de la Savoie. En début d'année 2024, les supports de communication ont été établis et les premiers contacts avec les propriétaires ont été pris.

Prolongation de l'AMI Logement d'abord

En janvier 2024, au regard du nouveau Plan quinquennal pour le logement d'abord 2023/2027, l'Etat a informé Grand Chambéry de la poursuite du soutien financier de l'Etat aux collectivités territoriales jusqu'en 2027 et invité l'agglomération à identifier la nouvelle feuille de route à la lumière des réussites et difficultés rencontrées. Un dialogue de gestion est prévu le 20 juin 2024.

La prolongation de l'AMI permettra de poursuivre l'appropriation par les acteurs locaux et la mise en œuvre des principes du logement d'abord qui demandent une inscription dans la durée et ne peuvent s'opérer qu'avec des actions concrètes. Si des actions ont pu être mises en place rapidement (prévention des expulsions, commission spécifique avec les bailleurs sociaux, renfort de l'équipe Toi(t) d'abord), ce premier temps de l'AMI a été aussi dédié à la conduite d'études et de groupes de travail, nécessaire pour construire des actions propres au territoire. Celles-ci se déclineront grâce à la poursuite de l'AMI. Ces travaux ont aussi permis la mise en place d'une dynamique partenariale locale et la définition d'objectifs partagés entre les acteurs (agglomération, Département, ARS, DDETSP, associations...).

Il est proposé que Grand Chambéry confirme sa décision de principe de poursuivre l'AMI Logement d'abord jusqu'en 2027 sous réserve d'obtention des financements de l'Etat. Cette poursuite de l'AMI permettra à la fois de maintenir les actions engagées mais aussi d'amplifier l'intervention avec la concrétisation des actions identifiées dans les études mentionnées ci-dessus et selon les précisions apportées dans le rapport d'exécution.

Cinq axes sont retenus comme prioritaires :

- prévenir les risques de rupture dans les parcours résidentiels,
- mobiliser le parc privé à des fins sociales,
- mieux accompagner les personnes sans domicile,
- promouvoir et accélérer l'accès au logement direct et faciliter la mobilité résidentielle,
- mobiliser les acteurs du territoire pour la mise en œuvre du logement d'abord.

Les montants prévisionnels des dépenses et des financements mobilisés seront précisés ultérieurement, dans le cadre de la convention à intervenir entre l'Etat et Grand Chambéry au titre de la 4^e année du dispositif.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 173-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 modifiant la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 187-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 autorisant la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord »,

Vu la délibération n° 157-23 C du Conseil communautaire du 19 octobre 2023 autorisant la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord »,

Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements de Grand Chambéry,

Vu le Plan départemental d'accueil pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) pour la période 2020/2024,

Vu la convention relative à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord » signée le 30 juin 2021,

Vu la convention relative à la deuxième année d'application du dispositif « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord » signée le 10 novembre 2022,

Vu la convention relative à la troisième année d'application du dispositif « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord » signée le 9 novembre 2023,

Vu l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 30 avril 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le rapport d'exécution ci-joint,

Article 2 : acte le principe de la poursuite de l'AMI Logement d'abord jusqu'en 2027 sous réserve d'obtention des financements de l'Etat,

Article 3 : autorise le président à signer toute pièce afférente à cette délibération.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR' or similar, written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

098-24 C

Objet de l'acte :	RS - Rapport de la troisième année d'exécution de la convention relative à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord - Prolongation de l'AMI
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	30 mai 2024
Annexe(s) :	ANNEXE 1, ANNEXE 2

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240530-lmc1H31603H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31603H1

Date de transmission en Préfecture :	06 juin 2024
Date de réception en Préfecture :	06 juin 2024
Date de publication sur le site internet:	jeudi 06 juin 2024